



## INTERPELLATION

*(postulat transformé en interpellation au stade du développement)*

**Auteur** PDCC, par Laurent Tschopp (suppl.), Pascal Rey, Aristide Bagnoud (suppl.) et Jérémie Rey  
**Objet** Pour des civilités dignes du 21<sup>e</sup> siècle  
**Date** 14.12.2012  
**Numéro** 3.0007 (anc. 2.254)

---

Dans les envois officiels, les femmes valaisannes sont, de leur naissance à leur mariage «fille de...» et, dès leur mariage, «épouse de...». Lorsqu'elles perdent leur mari, le canton et les communes ne manquent aucune occasion de le rappeler à celles qui sont dès lors «veuve de...».

En ce 21<sup>e</sup> siècle, où chaque rue ou presque porte un nom, où chaque maison porte un numéro, il est temps de passer aux oubliettes ces civilités d'un autre âge. Si une référence devait se révéler indispensable, ce dont nous doutons, seule celle du père devrait être conservée.

### **Conclusion**

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de faire modifier en conséquence les fichiers officiels.